

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du 10 Juin 2024

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;

DETOURNAY Daniel., ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, Echevins ;

HOUZE M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P., SCHIETSE F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C., LECLERCQ R., BUSEYNE S.,
Conseillers

et N. BAUDUIN, Directrice générale.

OBJET : Centrale d'achat HIT Hain'Eau – Proposition d'adhésion

Le Conseil Communal,

Siégeant en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, spécialement les articles L1122-10 à 29, L1122-30, L1124-40, 3° et L1523-5, 3° ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures ;

Attendu que la Province de Hainaut a mis en place une centrale de marchés au sein de Hainaut Ingénierie (H.I.T.), dénommée Hainaut Centrale de Marchés ;

Revu sa délibération en date du 22 avril 2013, adhérant à la centrale de marchés « Hainaut Centrale de Marchés » et marquant son accord sur les termes de la convention d'adhésion et les conditions générales ;

Vu le courrier de la Province du Hainaut, reçu en date du 02 mai 2024 concernant la création d'une centrale d'achat HIT-« Hain'Eau »;

Vu la Convention d'adhésion à la Centrale d'achat H.I.T. « Hain'Eau » annexée à ce courrier ;

Vu le Règlement de la Centrale d'achat H.I.T. « Hain'Eau » annexée à ce courrier ;

Vu la grille tarifaire des types de services proposés par la Centrale d'achat H.I.T. « Hain'Eau » ;

Vu que l'objectif est de faire bénéficier les communes de l'expertise de Hainaut Ingénierie Technique sur les problématiques d'entretien des cours d'eau de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie mais également de la gestion des inondations ;

Vu la simplification administrative importante que l'adhésion à cette centrale pourrait apporter ;

Considérant que l'adhésion à la Centrale H.I.T. « Hain'Eau » nous permettrait de faire appel à celle-ci pour prendre en charge la passation de nos marchés s'inscrivant dans le champ de compétences de cette dite centrale d'achat ;

Par ces motifs ;

Après en avoir délibéré,

Décide à XXX Voix POUR
XXX Voix CONTRE
XXX ABSECTIONS

Art 1 : D'adhérer à la Centrale HIT-« Hain'Eau » proposée par la Province du Hainaut ;

Art 2 : De marquer son accord sur les termes de la convention particulière destinée à régir cette adhésion à la Centrale H.I.T. « Hain'Eau » ;

Arti 3 : D'accepter le règlement de la Centrale d'Achat H.I.T. « Hain'Eau »

EN SEANCE A BRUNEHAUT, LE 10 JUIN 2024

Par le Conseil communal,

La Directrice générale,
(s) N.BAUDUIN.

Le Président,
(s)P.WACQUIER

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,
N.BAUDUIN.

Le Bourgmestre
P.WACQUIER